

Une consommation et une production plus responsables se doivent d'être à la fois moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels, et de limiter au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de la vie sur terre. Les efforts en recherche et développement doivent être orientés dans cette perspective, afin de générer des innovations techniques ou organisationnelles au service du progrès social et de l'épanouissement de chacun.

- 5-1 Agriculture bio
- 5-3 La vulnérabilité économique des exploitations agricoles
- 5-4 Les emplois dans les éco-activités
- 5-5 La prise en compte de l'environnement par les entreprises
- 5-6 L'effort de recherche et de développement
- 5-8 La production de déchets ménagers et assimilés
- 5-9 Le traitement des déchets ménagers et assimilés

## ■ 5-1 L'agriculture biologique

Mise à jour février 2018

### Pertinence

L'agriculture biologique vise à produire des aliments de qualité, en respectant la santé, l'environnement et en préservant les ressources. Elle constitue un mode de production alternatif à l'agriculture conventionnelle et contribue à un meilleur respect des équilibres naturels, au maintien d'une plus grande biodiversité et à un développement durable de l'activité agricole. Elle se distingue par son mode de production qui exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des organismes génétiquement modifiés (OGM) et des fertilisants minéraux tout en favorisant le recyclage des matières organiques. Elle nourrit les animaux avec des aliments provenant de l'agriculture biologique et prend davantage en compte leur bien-être. Tout au long de la filière, les opérateurs de l'agriculture biologique respectent un cahier des charges rigoureux.

L'indicateur proposé porte sur la part de la surface agricole utilisée (SAU) en mode de production biologique. Il permet de suivre la contribution de la région Occitanie à l'objectif national fixé par la loi Grenelle 1 du 3 août 2009 : porter la part de la SAU en agriculture biologique à 6 % en 2012 (soit un triplement par rapport à 2008) et à 20 % en 2020.

Plus récemment, le plan « Ambition bio 2017 » fixe en outre comme objectif le doublement des surfaces dédiées à l'agriculture biologique entre 2013 et 2017.

Le passage d'une agriculture conventionnelle à une agriculture biologique exige une période d'adaptation, dite de reconversion, qui dure souvent entre deux et trois ans et qui permet au producteur engagé dans la démarche d'adapter son outil de production. Pendant cette période, ses produits ne sont pas encore « certifiés » et il ne peut les vendre sous le label « bio ».

### Analyse

**En 2016, les surfaces converties en agriculture biologique en Occitanie atteignent un record après une année 2015 de forte augmentation. Au total, les surfaces certifiées et les surfaces en conversion représentent 11,5 % de la surface agricole utilisée (SAU) dans la région. Dans l'élevage, l'agriculture biologique progresse dans toutes les filières et culmine pour la part de ruchers certifiés bio qui atteint 18,5 %.**

En 2016, les surfaces engagées en agriculture biologique (certifiées ou en conversion) de la région Occitanie couvrent 362 000 hectares, soit un quart des surfaces engagées en France.

Parmi les surfaces "bio" dans la région, plus de 60 % sont certifiées bio, le reste est en conversion. Ces surfaces bio non certifiées atteignent un niveau record en 2016, après une année 2015 qui était déjà en forte augmentation. Au total, en 2016, 11,5 % de la surface agricole utilisée (SAU) en Occitanie est engagée en bio, soit 6 points de plus qu'au niveau national. L'Occitanie se place au deuxième rang des régions françaises derrière PACA (19,4 %) pour la part de surfaces engagées.

L'objectif national de porter la part de la SAU en agriculture biologique à 20 % en 2020 est déjà atteint dans les Pyrénées-Orientales, deuxième département français pour la part dédiée au bio après les Bouches-du-Rhône. Sept départements d'Occitanie figurent parmi les quinze départements français dont la part de la SAU consacrée au bio est la plus forte (Pyrénées-Orientales, Ariège, Aude, Gard, Lozère, Gers et Hérault).

En Occitanie, les surfaces engagées en agriculture biologique sont principalement dédiées à la production d'herbe et de fourrages (221 000 hectares). La région

tient toujours la première place pour ce type de culture engagée en bio (22 % de la superficie nationale) ainsi que pour les grandes cultures (90 000 hectares) : céréales, oléoprotéagineux et légumes secs. Si les surfaces engagées en bio et consacrées à la vigne et aux fruits sont bien moindres, l'Occitanie se place néanmoins au 1<sup>er</sup> rang des régions françaises pour les raisins de cuve et de table (25 000 hectares) et les autres fruits (6 500 hectares). Le reste des surfaces bio (5 %) sont allouées aux légumes, aux plantes à parfum, aromatiques et médicinales et aux cultures diverses.

En matière d'élevage, le mode de production biologique progresse dans toutes les filières en 2016 en Occitanie. La filière ovine est particulièrement développée, avec plus de 2,2 millions de brebis en 2016. Dans la région, 8 % du cheptel ovin est élevé en agriculture biologique, soit 2 points de plus qu'en moyenne en France. L'Aveyron produit la moitié du cheptel bio français de brebis laitières et la région Occitanie produit le quart des brebis allaitantes bio.

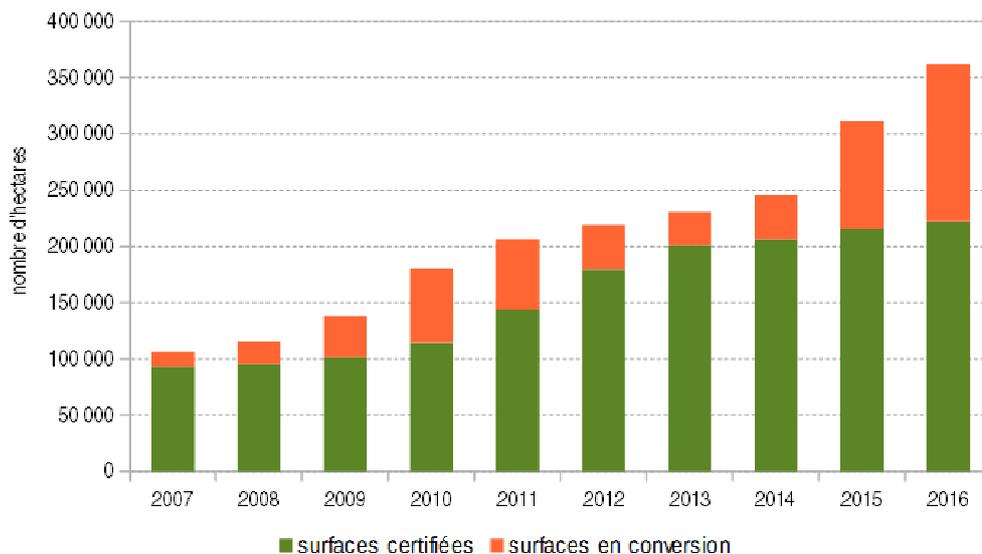
En Occitanie, 18 % du rucher est certifié bio, soit 3 points de plus que la moyenne nationale. Dans la région, c'est la filière dont la part de production en agriculture biologique est la plus forte, mais c'est aussi la filière où la progression en 2016 est la plus faible (+ 3 %).

Le nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture bio progresse encore en 2016 à un rythme soutenu (+ 11 %) en Occitanie pour atteindre 7 218 structures, plaçant là encore la région en tête de classement.

Le nombre de transformateurs (1 333) et de distributeurs (535) augmente aussi significativement en 2016 (respectivement + 9 et + 13 %). ■

## Envolée des surfaces en conversion depuis deux ans

### Évolution des surfaces engagées dans la production biologique en Occitanie



Sources : Agence BIO, Agreste

## Environ 18 % des surfaces agricoles utilisées pour la culture des fruits et du rucher, en mode de production biologique en Occitanie

### Part de la surface agricole utilisée engagée en agriculture biologique en 2016 (en %)

	Occitanie	France
<b>Total</b>	<b>11,5</b>	<b>5,7</b>
Dont :		
Surfaces fourragères	14,0	8,1
Grandes cultures	7,9	3,0
Légumes	13,0	5,3
Fruits	18,7	17,4
Raisins de cuve et de table	9,3	9,0

### Part du cheptel élevé en agriculture biologique en 2016 (en %)

	Occitanie	France
Bovins	3,3	4,2
Ovins	8,0	6,1
Caprins	9,0	6,8
Porcins	2,1	0,9
Aviculture	4,1	1,6
Apiculture	17,7	14,8

Sources : Agence BIO, Agreste

## La part des surfaces engagées en bio, très variable selon les départements

### Surfaces engagées en agriculture biologique en Occitanie, en 2016

	Surfaces engagées en agriculture biologique (hectares)	Évolution 2015-2016 (%)	Part dans la SAU totale (%)
Ariège	24 205	2,4	18,5
Aude	39 277	8,7	17,3
Aveyron	57 739	22,2	11,2
Gard	24 229	6,9	15,5
Haute-Garonne	25 920	12,8	7,9
Gers	60 554	13,9	13,6
Hérault	21 902	5,4	12,0
Lot	15 546	22,6	7,0
Lozère	35 374	45,6	14,5
Hautes-Pyrénées	5 368	23,9	4,3
Pyrénées-Orientales	16 482	14,0	21,9
Tarn	20 327	24,9	6,8
Tarn-et-Garonne	14 794	19,9	7,1
<b>Occitanie</b>	<b>361 718</b>	<b>16,3</b>	<b>11,5</b>
Province	1 538 047	17,0	5,7

Sources : Agence BIO, Agreste

## Pour en savoir plus :

- " [La bio dans les territoires, fiches régionales et de production, édition 2017](#) ", Les carnets de l'Agence BIO
- " [La bio en France, des producteurs aux consommateurs, 2<sup>e</sup> édition 2016](#) ", Les carnets de l'Agence BIO

## ■ 5-3 La vulnérabilité économique des exploitations agricoles

Mise à jour février 2018

### Pertinence

Les modes de production agricole subissent de profondes mutations qui influent sur leur structure économique. À la recherche de gains de productivité et d'économies d'échelle, les exploitations s'agrandissent et se spécialisent. Cette tendance accentue l'impact qu'ont sur elles les crises sanitaires ou économiques lorsqu'elles frappent leur filière d'appartenance. Par ailleurs, le chiffre d'affaires des exploitations est de moins en moins régulé par les aides européennes directes en raison de leur découplage du niveau de la production, en particulier pour les grandes cultures. Il subit en outre, de façon récurrente, la volatilité des cours des matières premières agricoles sur le marché mondial.

Les exploitations investissent (bâtiments, matériel, acquisitions de foncier) pour accroître leurs gains de productivité et s'adapter aux exigences environnementales. Cet effort d'investissement augmente leur endettement en raison d'un auto-financement limité. À moyen terme, il est susceptible de rendre difficile la transmission de l'entreprise à des repreneurs.

Analyser la vulnérabilité des systèmes de production agricole apparaît particulièrement opportun dans une région dont 48 % de la superficie est dédiée à l'agriculture. Sur le long terme, la fragilisation des structures de production pourrait entraîner une diminution des superficies consacrées à l'agriculture, en particulier dans les zones de montagne. Au-delà des conséquences économiques directes, de telles évolutions risquent d'avoir des répercussions négatives sur les paysages et la prévention des risques naturels. Une réduction importante du nombre d'exploitations, associée à une forte diminution des surfaces cultivées, pourrait aussi avoir des effets profonds en matière d'aménagement du territoire. Elle

constituerait une menace de dépeuplement des zones rurales non périurbaines et pèserait plus largement sur l'attractivité de la région, en partie fondée sur sa qualité de vie et sur son identité rurale.

Dans l'état actuel des informations mobilisables, la vulnérabilité de l'agriculture est analysée sous un angle économique. Les indicateurs retenus sont, en matière de charges d'exploitation, l'évolution de la part des consommations intermédiaires dans la production (hors subventions) et, en matière d'efficacité du capital d'exploitation, l'évolution du rapport amortissements/excédent brut d'exploitation (subventions d'exploitation comprises). Ils font partie de la batterie d'indicateurs de la méthode IDEA (Indicateurs de durabilité des exploitations agricoles), élaborée afin de rendre plus opérationnel le concept d'agriculture durable pour les pouvoirs publics.

### Analyse

**Depuis le début des années 1990, le poids des consommations intermédiaires n'a cessé de s'élever dans les charges des exploitations agricoles. Relativement à la valeur de la production totale (hors subventions), celui-ci est passé de 44 % (moyenne 1988-1990) à 63 % (moyenne 2013-2015) en Occitanie. Le taux de valeur ajoutée des entreprises agricoles s'est ainsi sensiblement réduit. Cette tendance, couplée avec de forts investissements, provoque un endettement important des exploitations.**

Les exploitations de grandes cultures, de plus en plus spécialisées, sont très dépendantes, non seulement des aléas climatiques, mais aussi et surtout des fluctuations des cours mondiaux des céréales. L'amélioration de leurs performances technico-économiques est ainsi devenue une nécessité pour résister aux chocs économiques (hausse des charges, baisse des aides directes,

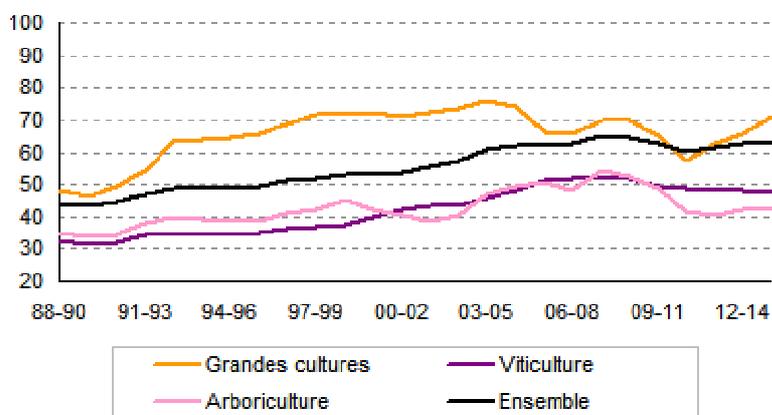
fluctuation des prix agricoles). Quel que soit le type d'exploitation, le niveau d'investissement doit être maintenu pour permettre une adaptation des structures et assurer leur viabilité. En effet, les exploitants agricoles, confrontés à une recherche de productivité ainsi qu'aux diverses contraintes réglementaires en particulier européennes (mise aux normes des bâtiments par exemple), doivent continuer à investir dans de nouveaux outils de production. La variabilité du ratio entre les amortissements et l'excédent brut d'exploitation (EBE) est très dépendante de l'EBE. En moyenne, ce dernier est plus élevé pour les productions végétales notamment en viticulture et arboriculture au cours des cinq dernières années que pour la production céréalière et les productions animales. C'est pourquoi le ratio est en moyenne plus faible pour les exploitations spécialisées en production végétale qui ont une meilleure performance économique.

Jusqu'au début des années 2000, le ratio entre dotations aux amortissements et EBE n'excédait pas les 40 %. Par la suite, il s'est fortement élevé, oscillant selon les périodes entre 40 % et 50 %. C'est là le signe d'une plus grande vulnérabilité au contexte économique. Cette moindre capacité de l'EBE à absorber les amortissements concerne en particulier les productions animales avec un accroissement continu du ratio sur 25 ans pour toutes les orientations de production. Pour les productions végétales, la tendance est moins marquée, les fluctuations parfois importantes sont liées à des crises dont les impacts finissent par se résorber sur plusieurs campagnes. Ce fut notamment le cas pour le secteur de la viticulture au cours de la période 2006-2010. La mévente des vins, les prix bas, les fluctuations des rendements ont provoqué une grave crise. Le retour à une situation plus favorable n'est intervenu qu'après 2010. ■

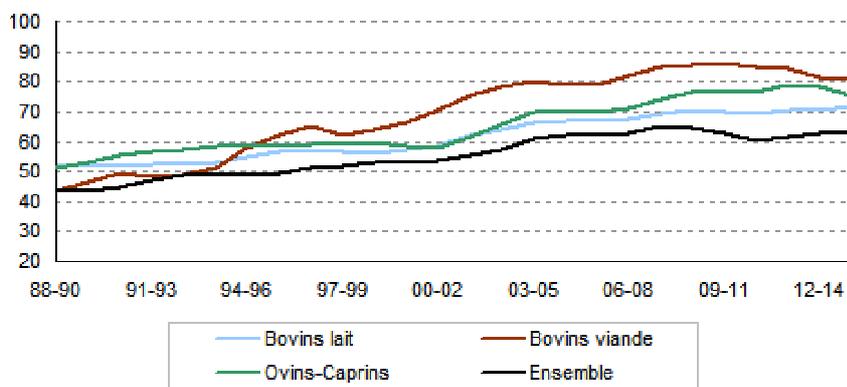
## Des charges d'exploitation en progression depuis le début des années 90

*Part des consommations intermédiaires dans la production de l'exercice (%) de 1988 à 2015  
(ratio des moyennes triennales) selon l'orientation technico-économique de l'exploitation, en Occitanie*

### Productions végétales



### Productions animales



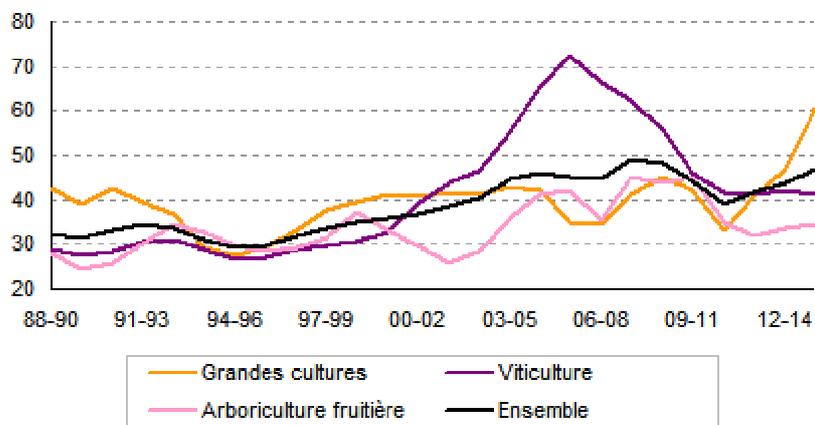
Champ : exploitations dont la production brute standard est supérieure à 25 000 euros

Source : ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, AGRESTE, réseau d'information comptable agricole (RICA)

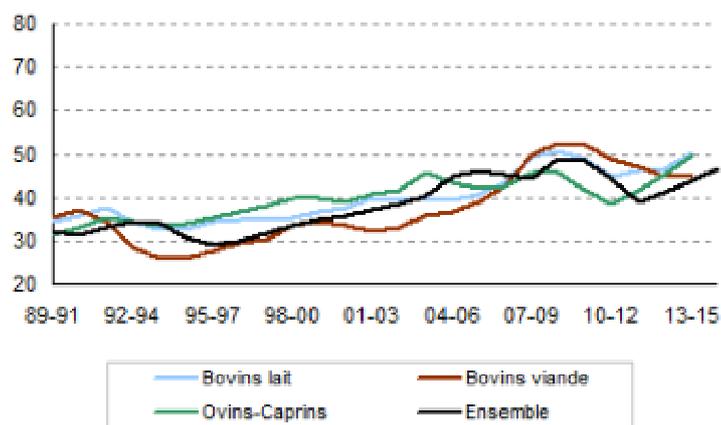
## Une vulnérabilité des moyens de production au contexte économique

*Part des dotations aux amortissements dans l'excédent brut d'exploitation (%) de 1988 à 2015  
(ratio des moyennes triennales) selon l'orientation technico-économique de l'exploitation, en Occitanie*

### Productions végétales



### Productions animales



Champ : exploitations dont la production brute standard est supérieure à 25 000 euros

Source : ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, AGRESTE, réseau d'information comptable agricole (RICA)

## ■ 5-4 Les emplois dans les éco-activités

Mise à jour juillet 2016

### Pertinence

Les éco-activités sont les activités qui produisent des biens ou services ayant pour finalité la préservation de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles. Ces biens et services sont destinés à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les dommages environnementaux à l'eau, à l'air et au sol et les problèmes relatifs aux déchets, aux bruits et aux écosystèmes. Leur présence est ainsi un gage de développement futur du territoire dans la mesure où elles ont un fort potentiel de croissance dans les années à venir.

L'indicateur retenu ici mesure la part des emplois dans les éco-activités (encore appelés éco-emplois, ou emplois environnementaux) dans l'ensemble des emplois. Cet indicateur est partiel, dans la mesure où son champ est restreint aux établissements ayant comme activité principale une activité environnementale, identifiée dans la nomenclature d'activités française (Naf rév.2). De plus, quel que soit leur secteur d'activité, les entreprises réalisent aussi des investissements spécifiquement dédiés à l'environnement et générant donc des emplois, qui ne sont pas comptabilisés ici (cf. fiche 5-5 « La prise en compte de l'environnement par les entreprises »).

La source utilisée est le recensement de la population de 2012, comparé à celui de 2007 pour mesurer les évolutions en matière d'emploi dans les éco-activités.

### Analyse

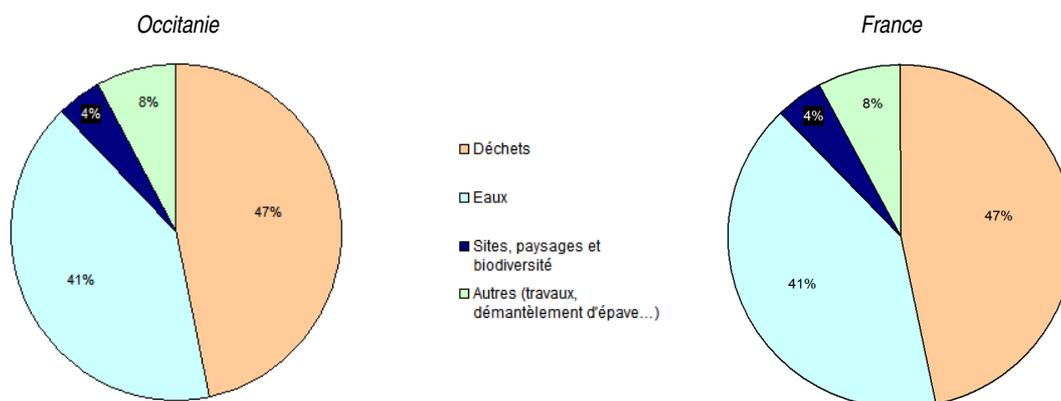
**Les emplois environnementaux représentent 0,8 % de l'emploi total en Occitanie en 2012, soit autant qu'en moyenne nationale. Mais entre 2007 et 2012, le nombre d'éco-emplois y a progressé plus rapidement. Comme ailleurs en France, les deux domaines des déchets et des eaux occupent près de neuf éco-emplois sur dix. En lien avec la ressource en eau abondante dans la région, les emplois des activités liées aux eaux sont sur-représentés en Occitanie, avec 41 % des éco-emplois en 2012 (37 % en France). Par département, c'est dans le Gard que la part d'éco-emplois dans l'emploi total est la plus élevée (1,3 %). A contrario, elle est plus faible dans les Pyrénées-Orientales (0,5 %), en Haute-Garonne et en Aveyron (0,6 %).**

La région Occitanie compte quelque 18 130 emplois dans les éco-activités en 2012, soit 0,8 % de l'emploi total de la région. Les éco-activités liées aux déchets et aux eaux regroupent près de neuf éco-emplois sur dix dans la région, comme en moyenne nationale. Mais alors que la collecte, le traitement et l'élimination des déchets sont sous-représentés en Occitanie (47 % des éco-emplois contre 51 % en France), le captage, la distribution et le traitement de l'eau ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées génèrent en revanche une plus grande part d'emplois (41 % contre 37 % en France). La

ressource en eau abondante dans la région, alimentée par les « châteaux d'eau » que constituent les Pyrénées et le Massif central, explique en partie ce résultat. Entre 2007 et 2012, le nombre d'éco-emplois liés aux eaux s'accroît de 25 % en Occitanie contre 17 % au niveau national.

Les plus forts taux d'éco-emplois se trouvent dans le Gard (1,3 % de l'emploi total du département en 2012), dans l'Hérault (1,1 %) et en Ariège (1,1 %). En 2012, le domaine des eaux représente 50 % des éco-emplois en Ariège grâce notamment aux eaux du Montcalm, et 47 % en Haute-Garonne via le réseau d'eau potable de la Barousse. La présence de la compagnie du Bas-Rhône Languedoc et de la source Perrier dans le Gard, ainsi que la Salvétat-sur-Agoût dans l'Hérault contribuent par ailleurs aux 43 % des éco-emplois liés à l'eau dans ces deux départements. Dans le Lot et le Tarn, les emplois dans les éco-activités liées aux déchets représentent respectivement 66 % et 52 % des éco-emplois de ces deux départements. Grâce au parc national des Cévennes, la Lozère se démarque avec le plus fort taux d'éco-emplois liés à la présence de sites et de paysages naturels remarquables et à la biodiversité (36 %). Dans les Hautes-Pyrénées, ce même domaine représente 17 % des éco-emplois, en lien avec les trois réserves naturelles du Néouvielle, d'Aulon et du massif du Pibeste. ■

### Les secteurs des déchets et des eaux : les plus gros employeurs des éco-activités Répartition des emplois dans les éco-activités par domaine en 2012



Source : Insee, recensement de la population 2012

**Le Gard en tête de la région pour le taux d'éco-emplois**  
**Emplois totaux et dans les éco-activités par département en 2012**

Département	Emploi total	Éco-emplois	Dont domaine de l'eau	Dont domaine des déchets	Part des éco-emplois dans l'emploi total (en %)
Gard	241 433	3 217	1 374	1 549	1,3
Ariège	54 977	609	305	241	1,1
Hérault	401 990	4 251	1 817	2 067	1,1
Lozère	32 258	317	45	153	1,0
Lot	66 264	638	171	422	1,0
Hautes-Pyrénées	88 428	782	201	356	0,9
Tarn	132 844	1 120	471	581	0,8
Gers	70 097	579	164	273	0,8
Tarn-et-Garonne	86 547	681	264	326	0,8
Aude	124 531	928	351	438	0,7
Haute-Garonne	591 877	3 668	1 708	1 530	0,6
Aveyron	111 275	615	277	242	0,6
Pyrénées-Orientales	153 046	726	299	292	0,5
<b>Occitanie</b>	<b>2 155 567</b>	<b>18 131</b>	<b>7 447</b>	<b>8 471</b>	<b>0,8</b>
France métropolitaine	26 338 468	212 494	77 635	107 540	0,8

Source : Insee, recensement de la population 2012

**Une sur-représentation des éco-emplois liés aux eaux qui s'accroît en Occitanie par rapport au niveau national**  
**Nombre et évolution des éco-emplois entre 2007 et 2012**

	Occitanie		France	
	Éco-emplois en 2012	Évolution des éco-emplois 2007-2012 (en %)	Éco-emplois en 2012	Évolution des éco-emplois 2007-2012 (en %)
Déchets	8 471	+ 12,3	107 540	17,1
Eaux	7 447	+ 25,2	77 635	16,6
Sites, paysages et biodiversité	785	+ 42,1	5 202	15,5
Autres (travaux, démantèlement d'épave...)	1 428	+ 1,4	22 117	- 5,5
<b>Ensemble</b>	<b>18 131</b>	<b>+ 17,4</b>	<b>212 494</b>	<b>+ 14,1</b>

Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2012

**Les éco-activités par domaine : définition**

Eaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Captage, traitement et distribution d'eau</li> <li>• Collecte et traitement des eaux usées</li> </ul>
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte, traitement et élimination des déchets dangereux ou non</li> <li>• Récupération des déchets triés</li> <li>• Dépollution et services liés à la gestion des déchets</li> </ul>
Sites, paysages et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des arbres botaniques et zoologiques et des réserves naturelles</li> </ul>
Autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux d'isolation</li> <li>• Démantèlement d'épaves</li> </ul>

**Pour en savoir plus :**

- « [Les éco-activités et l'emploi environnemental en 2012 : premiers résultats](#) », *Chiffres et statistiques* n°523, Commissariat Général au Développement Durable, mai 2014.
- « [Emploi dans les éco-activités](#) », fiche du dossier « Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable », Insee, avril 2014.

## ■ 5-5 La prise en compte de l'environnement par les entreprises

Mise à jour mars 2017

### Pertinence

Les pressions exercées par l'activité économique sur l'environnement sont multiples, quels que soient la taille et le secteur d'activité des entreprises. L'implication des consommateurs et des distributeurs conduit de plus en plus les entreprises à considérer l'impact environnemental de leurs produits et de leurs procédés de production. L'industrie occupe une place particulière dans la dégradation des écosystèmes, d'où l'apparition d'une réglementation environnementale et la multiplication des initiatives industrielles, encouragées notamment par la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013 et réaffirmées plus largement par la nouvelle Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2015-2020 à travers la priorité 4 : « Faire de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) un levier pour accompagner les mutations sociales et professionnelles ». Un nombre croissant d'entreprises adhère à des codes de conduite environnementaux ou, si elles souhaitent s'impliquer davantage, mettent en place un système de management de l'environnement (SME). Une fois le système mis en place, l'entreprise peut le faire reconnaître par une certification, c'est-à-dire obtenir la reconnaissance officielle de sa conformité avec le règlement européen EMAS (Eco Management and Audit Scheme) ou la norme internationale ISO 14001.

Pour mesurer les efforts déployés par les industriels aux fins de protéger l'environnement, une enquête est réalisée tous les ans par l'Insee et le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère en charge de l'agriculture pour la partie industries agroalimentaires. Cette enquête annuelle sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol) couvre les établissements de 20 salariés ou plus implantés en France, appartenant aux secteurs des industries extractives, manufacturières et de la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (divisions 05 à 35 de la NAF rév. 2). Elle porte sur les investissements dans des matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement, ainsi que dans des achats

d'équipements de production plus performants en matière environnementale. Les investissements de renouvellement des équipements non dédiés à lutter contre la pollution, mais qui bénéficient de technologies plus propres réduisant les nuisances environnementales, ne font pas partie du champ de l'enquête.

Ces dépenses sont réparties en huit domaines de l'environnement : protection de l'air, limitation des gaz à effet de serre, eaux usées, déchets (hors déchets radioactifs), bruits et vibrations, sols et eaux souterraines et de surface, sites, paysages et biodiversité et autres domaines. Les dépenses en faveur des sites, paysages et de la biodiversité incluent, outre la création de barrières vertes et paysagères, l'aménagement de zones humides ou à intérêt écologique, l'enfouissement des lignes électriques et la réhabilitation des carrières.

L'analyse porte ici sur les montants d'investissement consacrés par les industriels en Occitanie à la protection de l'environnement : investissements spécifiquement dédiés à l'environnement, investissements dans les outils de production ayant des performances environnementales, études (définitions).

### Tendance

**En Occitanie, les dépenses consacrées par les industriels pour la protection de l'environnements s'élèvent à 103,4 millions d'euros en 2014. Les investissements les plus importants concernent la protection de l'air et le traitement des eaux usées. La prévention figure parmi les préoccupations majeures des industriels avec des montants élevés investis dans la lutte en amont contre la pollution ou encore dans le prétraitement, le traitement ou l'élimination de la pollution.**

En 2014, les établissements industriels d'Occitanie qui emploient 20 salariés ou plus ont dépensé 103,4 millions d'euros pour protéger l'environnement. Les investissements représentent 84 % de ce

montant et les études 16 % comme au niveau national. Parmi les 86,6 millions d'investissements, 66,2 millions sont des investissements spécifiquement dédiés (définitions). Ils correspondent à l'achat de biens matériels entièrement destinés à la protection de l'environnement (achat de bacs de rétention ou construction d'une station d'épuration par exemple). Les industriels de la région ont également dépensé 20,4 millions d'euros en 2014 dans des investissements intégrés, qui retracent, quant à eux, l'adoption de technologies propres. Il s'agit de l'intégration dans l'outil de production, lors du renouvellement des machines, d'une partie permettant de lutter contre la pollution.

Comme à l'échelle nationale, les sommes destinées aux investissements sont naturellement plus élevées pour les activités susceptibles d'avoir des impacts importants sur l'environnement. Ainsi, trois secteurs d'activités économiques en concentrent plus de 60 % : l'énergie (22 millions d'euros), les industries agroalimentaires (16 millions d'euros) et la chimie (16 millions d'euros).

En Occitanie, la répartition des investissements par domaine environnemental est assez proche de celle observée en France. En effet dans la région, les investissements les plus coûteux concernent la protection de l'air et le traitement des eaux usées, avec respectivement 23 % et 18 % du total des investissements des industriels en faveur de l'environnement (contre 21 % et 19 % au niveau national). La composition sectorielle de l'industrie régionale, moins consommatrice d'énergie qu'ailleurs, contribue sans doute à la moindre part consacrée à l'équilibre du climat. Avec 10 % du total des investissements dédiés à la limitation des gaz à effets de serre (contre 14 % en moyenne en France), la région contribue cependant à l'effort national vis-à-vis de l'objectif fixé par l'Union Européenne, de diminution de ces émissions de 20 % d'ici à 2020 par rapport au niveau de 1990. En revanche, la part allouée aux investissements pour la protection des sites et paysages et de la biodiversité est plus élevée dans la région (14 %) qu'en moyenne en France (9 %).

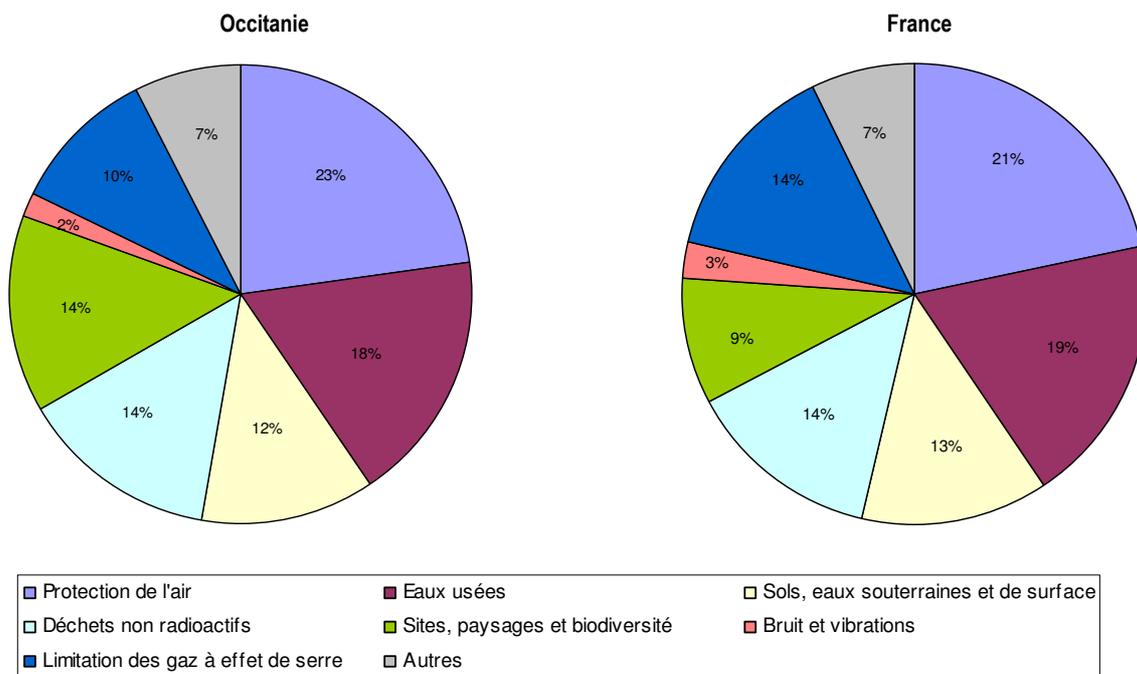
Enfin, les finalités suivantes par ordre d'importance en Occitanie, c'est-à-dire la gestion des déchets non radioactifs et la protection des sols et des eaux souterraines et de surface sont aussi bien représentées qu'au niveau national (respectivement 14 % et 12 %).

En Occitanie, la plus grande part des investissements spécifiques est consacrée à la lutte en amont des pollutions (43 %, soit 28,5 millions d'euros). Comme à l'échelle nationale, les établissements cherchent également à réduire l'impact négatif de leur activité sur l'environnement avec

27,7 millions d'euros dépensés dans les investissements spécifiques liés au prétraitement, au traitement ou à l'élimination de la pollution. ■

### La protection de l'air et le traitement des eaux usées parmi les investissements les plus coûteux

Les investissements des entreprises industrielles en faveur de l'environnement en 2014 selon le domaine environnemental



Source : Insee, enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol)

#### Définitions :

**Les investissements spécifiques** correspondent aux investissements entièrement dédiés à la protection de l'environnement. Ces investissements sont des éléments distincts et identifiables qui s'ajoutent à l'équipement de production existant ayant un rôle préventif (prévention de la pollution) ou curatif (équipements en fin de cycle). Ces investissements visent à limiter la pollution dans les différents domaines environnementaux.

**Les investissements intégrés** correspondent aux investissements procurant des performances environnementales supérieures au standard du marché. Les investissements « intégrés » retracent donc l'adoption de technologies propres et correspondent au surcoût de dépenses engendré par le choix, lors du renouvellement d'un matériel de production, d'un équipement plus performant en matière environnementale qu'un autre également disponible sur le marché.

**Les études réglementaires** correspondent à l'ensemble des études induites par la réglementation en vigueur. Il peut s'agir d'études de danger, de risques naturels ou d'impact de l'activité de l'établissement sur l'environnement, ainsi que d'audits en vue d'une certification et de dossiers pour les installations classées pour la protection de l'environnement (IPCE).

#### Pour en savoir plus :

- « [Les investissements pour protéger l'environnement baissent légèrement en 2014](#) », Insee Focus n° 62, septembre 2016

## ■ 5-6 L'effort de recherche et développement

Mise à jour mars 2017

### Pertinence

Une démarche visant à favoriser la recherche et le développement s'inscrit pleinement dans une optique de développement durable au regard de ses trois dimensions : elle permet de faire progresser l'ensemble des connaissances humaines, elle contribue grandement à la compétitivité d'une économie nationale ou régionale et une partie de ses efforts est directement tournée vers l'environnement.

L'Agenda 21 de Rio affirmait en 1992 l'importance de mettre les sciences au service d'une gestion avisée de l'environnement et du développement, de la survie quotidienne et du développement de l'humanité (Chapitre 35). Le dernier sommet, dit aussi "Rio + 20" qui s'est tenu pour la seconde fois à Rio de Janeiro, en juin 2012 avait pour objectif de réitérer l'engagement politique en faveur du développement durable, tout en évaluant les progrès réalisés et les lacunes encore à combler.

Selon les objectifs fixés par le Conseil européen de Barcelone de 2002, la part de la dépense intérieure de recherche et de développement (DIRD) dans le produit intérieur brut (PIB) des États communautaires devait atteindre les 3 % à l'horizon 2010, les deux tiers devant être financés par le secteur privé.

En mars 2010, la Commission européenne a présenté sa nouvelle stratégie sur 10 ans pour relancer l'économie européenne. Intitulée Europe 2020, celle-ci réforme et prolonge la précédente stratégie définie en 2000, dite de Lisbonne, par une gouvernance plus étroite au sein de l'Union européenne (UE). Elle vise à développer une croissance « intelligente, durable et inclusive ». Il s'agit en particulier de favoriser des programmes visant à améliorer les politiques de recherche et développement (R&D) et à faciliter le financement, à accélérer le déploiement de l'internet à haut débit et à promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables. L'objectif est toujours de consacrer 3 % du PIB de l'UE à la recherche et au développement (investissements publics et privés), tout en renforçant les politiques favorisant l'innovation.

L'effort de recherche et développement est mesuré ici en rapportant au PIB de la région les dépenses relatives à cette activité exécutées en Occitanie, qu'il s'agisse de dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) ou de dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la R&D).

### Analyse

**Avec un taux d'effort de 3,7 % en 2014, l'Occitanie est la 1<sup>ère</sup> région métropolitaine pour la part de son PIB consacrée à la recherche et développement (R&D) et la seule à atteindre l'objectif fixé par la Commission européenne dans le cadre de sa stratégie Europe 2020. La recherche est un peu moins portée par le secteur privé qu'au niveau de la France métropolitaine : les entreprises, en particulier celles de la construction aéronautique et spatiale, sont à l'origine de 60 % des dépenses de recherche et développement, contre 66 % en métropole. Les dépenses privées ont néanmoins progressé rapidement ces quatre dernières années (+ 3,2 % en moyenne annuelle). Le secteur public est également dynamique grâce à de grands établissements présents sur le territoire comme le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), le Centre national d'études spatiales (CNES) ou le Centre national de recherche scientifique (CNRS). Entre 2010 et 2014, les dépenses publiques ont progressé de 1,5 % par an en moyenne.**

En 2014, la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) de France métropolitaine s'élève à 47,2 milliards d'euros. Avec 5,6 milliards d'euros, l'Occitanie concentre 12 % de la dépense de métropole. Elle fait partie des trois régions françaises ayant la plus forte DIRD, derrière Auvergne-Rhône-Alpes (6,6 milliards d'euros) et surtout l'Île-de-France (19,0 milliards d'euros).

L'Occitanie se caractérise par son effort de recherche et développement, le plus élevé de métropole. Avec 3,7 % du PIB régional

consacré à la R&D, la région est la seule en France à atteindre l'objectif fixé par la Commission européenne dans le cadre de sa stratégie Europe 2020. Elle devance nettement l'Île-de-France (2,9 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (2,7 %). Cet effort figure aussi parmi les meilleurs de l'Union européenne.

Depuis 2010, la croissance annuelle moyenne de la dépense en travaux de R&D en Occitanie est de 2,5 %. Ce rythme est similaire à celui observé sur l'ensemble du territoire métropolitain. Le taux d'effort en Occitanie gagne 0,1 point en quatre ans, la dépense en R&D augmentant plus vite que le PIB (+ 2,3 % en moyenne chaque année).

En Occitanie, le secteur des entreprises privées réalise 60 % des dépenses des travaux de R&D en 2014, soit 3,4 milliards d'euros. Ce taux est en deçà des préconisations européennes, qui fixent aux deux tiers des dépenses de R&D la contribution minimale du secteur privé. Cependant, avec 2,2 % du PIB régional, la région a le taux d'effort des entreprises le plus important de métropole. Ce taux devance même le taux d'effort global, privé et public, de nombreuses régions. Comme au niveau de la dépense globale, le taux d'effort des entreprises a augmenté de 0,1 point depuis 2010 dans la région.

En Occitanie, la dépense intérieure de R&D en entreprises (DIRDE) connaît une spécialisation sectorielle : la construction aéronautique et spatiale représente, à elle seule, 56 % de la DIRDE régionale, devançant de loin l'industrie pharmaceutique avec un poids de 14 %.

En 2014, le secteur public consacre quant à lui 2,2 milliards d'euros en R&D en Occitanie, le 2<sup>e</sup> montant le plus élevé de France, derrière l'Île-de-France (5,9 milliards) et juste devant Auvergne-Rhône-Alpes (2,1 milliards). Alors qu'au niveau de la France métropolitaine, la dépense publique en R&D est principalement portée par l'enseignement supérieur, en Occitanie il s'agit des Établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) qui engagent 43 % des dépenses de R&D publiques. Les principaux établissements

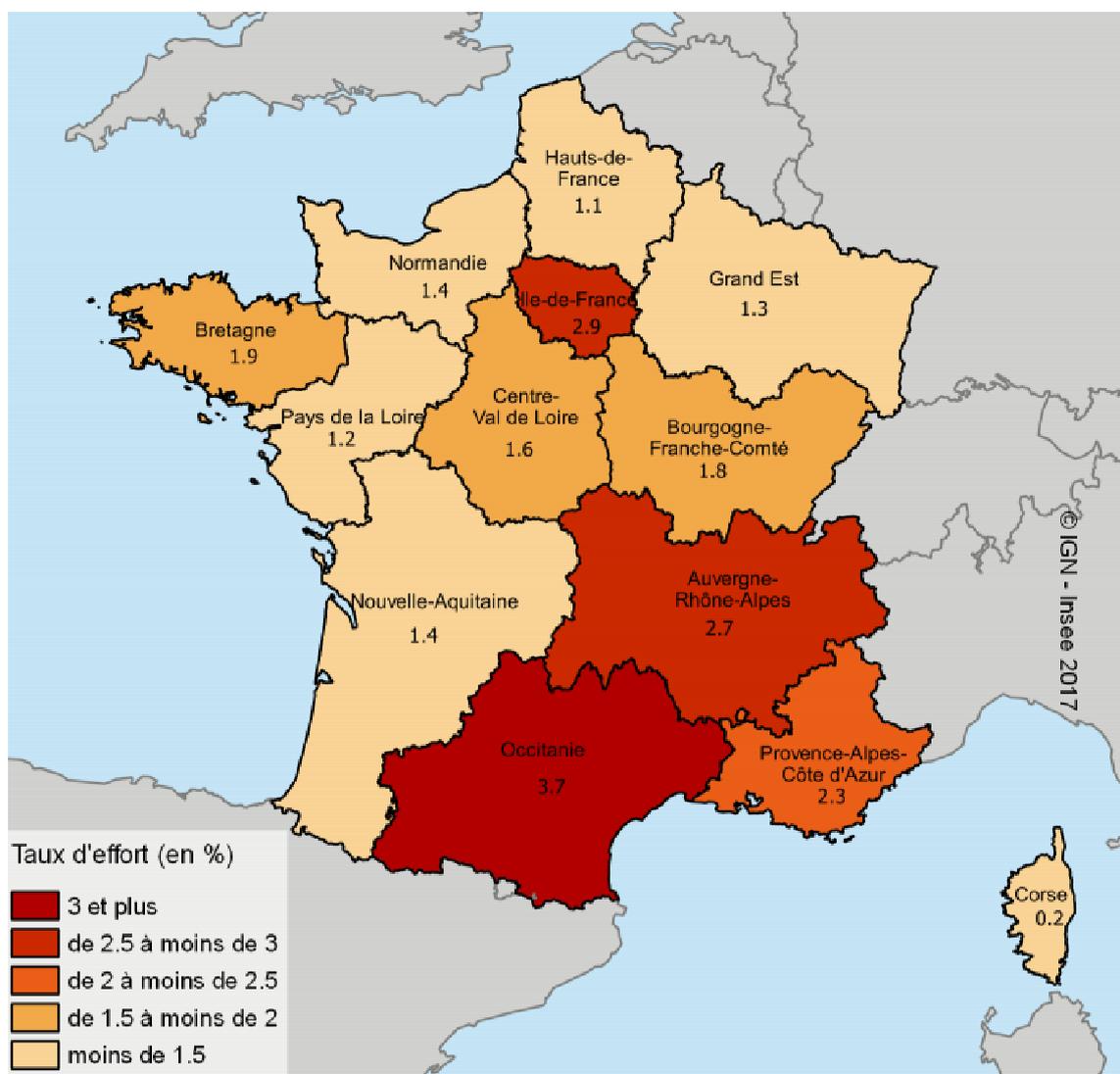
sont le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), qui réalise 21 % de la dépense publique, et le Centre national d'études spatiales (Cnes) avec 16 %. Les Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) contribuent quant à eux à hauteur de 27 % de la dépense publique en R&D. Il s'agit principalement des délégations régionales du Centre national de recherche scientifique (CNRS). Après un pic observé en 2011, le taux d'effort du secteur public revient à son niveau de 2010.

En 2014, les activités de R&D mobilisent en Occitanie 45 400 personnes en équivalent temps plein (ETP), soit 11 % du personnel de R&D de métropole. Depuis 2010, l'emploi a augmenté de 2,6 % en moyenne chaque année. Cette hausse est principalement due à la recherche privée qui a vu ses effectifs croître de 4,2 % par an. En 2014, elle regroupe plus d'un emploi sur deux (55 % soit 25 000 ETP), dont une partie importante dans le seul secteur de la construction aéronautique et spatiale (43 % des ETP privés). La

recherche publique emploie 20 400 ETP en Occitanie. Les deux principaux employeurs sont les EPST (39 % des ETP publics) et l'enseignement supérieur (33 %), suivis par les EPIC (24 %). ■

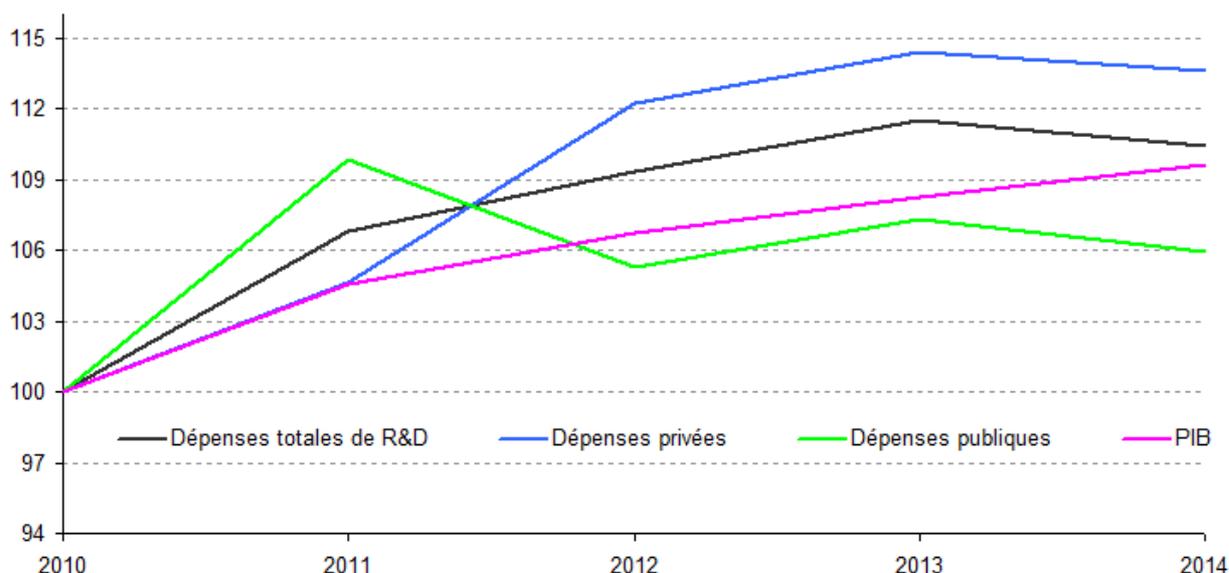
### L'Occitanie, première région française pour la part du PIB consacrée à la R&D

Part de la dépense intérieure en recherche et développement dans les régions en 2014



Source : Insee, comptes nationaux, Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur

**En Occitanie, les dépenses de R&D augmentent plus vite que le PIB**  
**Évolution des dépenses de R&D et du PIB en Occitanie (base 100 en 2010)**



Sources : Insee, comptes régionaux, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

**La recherche publique pèse davantage en Occitanie qu'en France métropolitaine**  
**Dépenses et personnel de recherche dans les entreprises et le secteur public en 2014**

	Dépense intérieure de R&D (en millions d'euros)			Personnel (en équivalent temps plein)		
	Recherche publique	Entreprises	Ensemble	Recherche publique	Entreprises	Ensemble
<b>Occitanie</b>	<b>2 232</b>	<b>3 359</b>	<b>5 591</b>	<b>20 354</b>	<b>25 003</b>	<b>45 357</b>
Part (en %)	39,9	60,1	100,0	44,9	55,1	100,0
France métropolitaine	16 115	31 117	47 232	161 488	247 847	409 335
Part (en %)	34,1	65,9	100,0	39,5	60,5	100,0

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

**Pour en savoir plus :**

- « [L'effort de recherche dans les régions - Midi-Pyrénées et l'Île-de-France en tête des régions françaises](#) », Insee Première n° 1559, juin 2015
- « [La recherche en Midi-Pyrénées : les moyens d'une ambition européenne](#) », 6 pages Insee Midi-Pyrénées n° 133, avril 2011
- « [Recherche et développement en Languedoc-Roussillon : un potentiel de recherche et une dynamique du secteur privé](#) », Insee Repères Chiffres pour l'économie du Languedoc-Roussillon n° 3, mars 2012
- « [Les dépenses de R&D dans les régions françaises](#) », Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Note d'information, n° 15.07, septembre 2015

## ■ 5-8 La production de déchets ménagers et assimilés

Mise à jour juillet 2016

### Pertinence

La production de déchets constitue une pression sur l'environnement à double titre : elle est cause d'appauvrissement des ressources et de pollution. Réduire cette pression relève de la responsabilité à la fois des producteurs et des consommateurs. Elle consiste d'une part à minimiser les quantités produites de déchets, d'autre part à réaliser un meilleur traitement de ceux-ci notamment par leur valorisation (recyclage, compostage...).

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont produits pour l'essentiel par les ménages, mais aussi par de petites entreprises du commerce ou de l'artisanat. En effet, la collecte ne permet pas de différencier ces producteurs. Ainsi, les déchets, comme par exemple les papiers et cartons des petits commerces et services ou les déchets de certains restaurants, sont ramassés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères (poubelles ordinaires et collectes sélectives, hors déchèteries).

Les engagements du Grenelle de l'environnement adoptés en 2009 ont renforcé la politique de réduction des déchets en fixant des objectifs nationaux :

- diminuer le recours à l'enfouissement et à l'incinération de 15 % pour 2012 ;
- réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant entre 2009 et 2014 ;
- améliorer le taux de recyclage matière et organique en le portant à 35 % en 2012 et à 45 % en 2015.

La loi de transition énergétique adoptée en juillet 2015, fixe un objectif de réduction de 10 % des quantités de déchets ménagers produits à horizon 2020 par rapport à 2010. Cet objectif passe notamment par une meilleure valorisation des déchets ménagers et plus généralement par un développement de l'économie circulaire. Ainsi, par exemple, le recyclage des emballages plastiques sera progressivement étendu et concernera tous les types d'emballages, y compris les films alimentaires.

La production de déchets ménagers et assimilés (DMA) est approchée par les quantités collectées par le service public des déchets. Cette collecte est organisée par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou les communes indépendantes, ayant une

compétence « déchets ». La quantité de déchets ménagers et assimilés collectée par habitant et son évolution traduisent la pression exercée sur l'environnement et rendent compte aussi des efforts faits par les collectivités pour améliorer la collecte : étendre la desserte et diversifier les services notamment par le tri sélectif et les déchèteries. Cet indicateur est également révélateur de la sensibilisation de la population à bien trier ses déchets pour augmenter le recyclage et éviter les dépôts « sauvages ». Il reflète aussi les disparités des modes de vie (urbain ou rural) et des habitudes de consommation (produits frais ou préparés) ainsi que les effets des actions de réduction des déchets à la source (poids des emballages, récupération...).

Un second indicateur concerne uniquement les ordures ménagères et assimilées (OMA) parmi les DMA afin de mesurer, une fois la quantité collectée rapportée à chaque habitant, les progrès réalisés au regard de l'objectif national de réduction de 7 %.

La production de déchets ménagers et assimilés est mesurée depuis 2005 par une enquête biannuelle dite « enquête collecte » réalisée par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) auprès des collectivités chargées de la collecte. L'Ademe estime aussi les quantités de déchets traités dans les différentes unités de traitement avec une autre enquête biannuelle complémentaire réalisée en alternance avec « l'enquête collecte » : l'enquête ITOM (cf. fiche 5-9 « Le traitement des déchets ménagers et assimilés »). Dans l'ancienne région Midi-Pyrénées, ces deux enquêtes sont réalisées depuis 2009 par l'ORDIMIP.

### Analyse

**En région Occitanie 587 kg de déchets ménagers et assimilés sont collectés par résidant en 2013 : c'est 16 kg de plus qu'en moyenne en France. Parmi les départements de la région, les plus gros producteurs de déchets par habitant sont les Pyrénées-Orientales, l'Aude et l'Ariège, en lien avec leur forte activité touristique. Entre 2007 et 2013, la quantité de déchets ménagers et assimilés collectée a baissé plus fortement dans la région qu'en France.**

En 2013, la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectée par résidant est de 587 kg en Occitanie : c'est 16 kg de plus qu'en moyenne en France. Ce ratio a

cependant diminué de 7,7 % entre 2007 et 2013 dans la région, beaucoup plus fortement qu'en moyenne nationale (- 3,6 %).

En Occitanie, 62 % des déchets ménagers et assimilés collectés en 2013 (soit 362 kg par habitant) sont constitués d'ordures ménagères : résidus des poubelles ordinaires et déchets issus des collectes sélectives (verres, journaux et emballages). Le reste des déchets ménagers et assimilés est déposé en déchèteries ou collecté séparément en porte à porte (déchets verts et biodéchets, encombrants). Au niveau national, la proportion d'ordures ménagères dans les DMA est légèrement inférieure (60 %) et représente 344 kg par habitant.

Entre 2007 et 2013, les quantités d'ordures ménagères collectées (poubelles ordinaires et collectes sélectives) par habitant diminuent en Occitanie mais à un rythme moindre qu'en moyenne en France : - 10,7 % en six ans contre - 11,9 %. Cette tendance à la baisse est néanmoins conforme à l'objectif du Grenelle de l'environnement, et même un peu au-dessus (- 1,9 % par an pour un objectif de - 1,4 % par an).

Au-delà de la quantité d'ordures ménagères, une amélioration des pratiques apparaît au regard de l'évolution de la répartition de ces déchets selon les modes de collecte, sélective ou non, traduisant des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ainsi, la part du tri (verres, journaux et emballages) passe de 12 % à 14 % entre 2007 et 2013 en Occitanie, rattrapant le niveau national (13 % en 2013).

Parmi l'ensemble des déchets ménagers et assimilés collectés, la part de la collecte en déchèteries (hors déchets verts et encombrants) progresse dans la région, passant de 32 à 37 % en six ans, soit un niveau plus élevé qu'en moyenne nationale (de 29 à 35 %). Ce transfert se fait au détriment des poubelles ordinaires. Il constitue là encore un progrès dans la mesure où le fonctionnement des déchèteries favorise le tri.

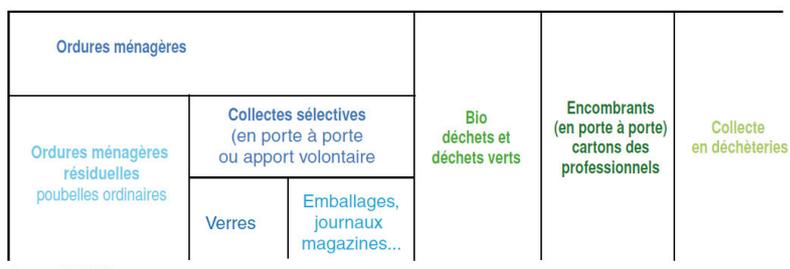
Malgré une baisse depuis 2007 dans tous les départements de la région, la quantité de déchets collectés par habitant en 2013 dépasse encore la moyenne nationale dans les Pyrénées-Orientales (149 kg de plus), l'Aude (101 kg) et l'Ariège (98 kg). Ces résultats sont liés à l'importance des activités touristiques dans ces trois

départements car la quantité collectée est ramenée à la population résidante et non à la population présente, d'où une surestimation de la production par habitant pour ces territoires. Malgré son caractère

touristique, l'Hérault se distingue avec la plus forte baisse de quantités de déchets ménagers produits depuis 2007 des départements de la région (- 2,9 % par an en moyenne) ■

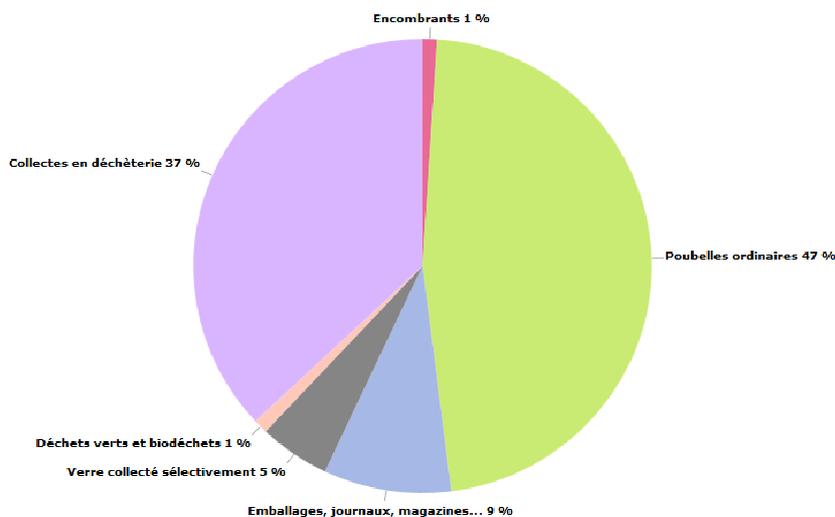
### La composition des déchets ménagers et assimilés

*Déchets des ménages et partie des déchets des activités économiques prise en charge par les collectivités*



Source : ORDIMIP

### 62 % des 3,3 millions de tonnes de déchets collectés sont des ordures ménagères Répartition des déchets collectés en Occitanie en 2013



Source : Ademe, enquête collecte 2013

**Une production de déchets par habitant plus élevée dans les Pyrénées-Orientales, l'Aude et l'Ariège**  
**Quantités de déchets ménagers et assimilés et d'ordures ménagères produits en Occitanie entre 2007 et 2013**

Département	2013		Taux d'évolution annuel moyen 2007-2013 (en %)	
	Déchets ménagers et assimilés (en kg/an/hab.)	Ordures ménagères (en kg/an/hab.)	Déchets ménagers et assimilés	Ordures ménagères résiduelles
Pyrénées-Orientales	720	455	-2,5	-2,0
Aude	672	424	0,6	-0,3
Ariège	669	379	-1,8	-1,8
Hérault	660	361	-2,9	-3,9
Gard	632	354	0,0	-1,9
Lot	628	362	2,0	-1,4
Hautes-Pyrénées	597	385	-1,9	-1,2
Gers	552	325	-0,1	-1,3
Tarn	538	329	0,9	-0,8
Tarn-et-Garonne	505	346	-1,7	-2,3
Lozère	495	346	1,8	0,8
Aveyron	477	307	-1,3	-1,8
Haute-Garonne	476	342	-1,6	-1,1
<b>Occitanie</b>	<b>587</b>	<b>362</b>	<b>-1,3</b>	<b>-1,9</b>
<b>France</b>	<b>571</b>	<b>344</b>	<b>-0,6</b>	<b>-2,1</b>

Source : Ademe, enquête collecte 2013

## Pour en savoir plus :

- « [La collecte des déchets ménagers et assimilés, en 2011, en Midi-Pyrénées](#) », ORDIMIP
- « [Fiche de synthèse - collecte des déchets ménagers et assimilés en 2013 en Midi-Pyrénées](#) », ORDIMIP
- « [Système d'information et d'observation de l'environnement - Sinoe®](#) », Ademe
- « [Les chiffres clés des déchets - édition 2015](#) », Ademe, juillet 2015.

## ■ 5-9 Le traitement des déchets ménagers et assimilés

Mise à jour juillet 2016

### Pertinence

Nos modes de production et de consommation se traduisent par une exploitation excessive et croissante des ressources naturelles et la production de déchets. L'économie des matières premières et la limitation des impacts sur l'environnement s'effectuent par deux moyens : réduire la production de déchets (cf. fiche 5-8 « La production de déchets ménagers et assimilés ») et améliorer leur traitement en particulier en recyclant mieux et plus. Les engagements du Grenelle de l'environnement, adoptés en 2009, ont renforcé la politique de gestion des déchets en fixant des objectifs nationaux : diminuer de 15 % en 2012 les déchets non recyclés (enfouis et incinérés) et atteindre un taux de recyclage et de valorisation organique de 45 % d'ici 2015.

La loi de transition énergétique adoptée en juillet 2015, fixe un objectif de réduction de 10 % des quantités de déchets ménagers produits à horizon 2020 par rapport à 2010. Cet objectif passe notamment par une meilleure valorisation des déchets ménagers et plus généralement par un développement de l'économie circulaire. Ainsi, par exemple, le recyclage des emballages plastiques sera progressivement étendu et concernera tous les types d'emballages, y compris les films alimentaires.

En France, depuis 1975, les communes et leurs groupements sont responsables de la collecte et de l'élimination des déchets ménagers et assimilés. Depuis 1992, elles ont également en charge de les valoriser « par réemploi, recyclage ou toute action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie ».

L'indicateur retenu est la quantité de déchets entrant dans les installations de traitements des déchets ménagers et assimilés situées en Occitanie : installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés, incinérateurs avec ou sans récupération d'énergie, centres de tri où sont orientés les déchets à recycler, installations de compostage et installations de méthanisation. L'indicateur ne prend pas en compte les installations de traitement des déchets dangereux qui font l'objet d'une réglementation spécifique, ni les installations de stockage de déchets inertes provenant pour l'essentiel du BTP. Par ailleurs, tous les déchets traités en Occitanie ne sont pas forcément produits dans la région et inversement, les lieux de

traitement des déchets étant parfois éloignés des lieux de collecte. Ainsi, l'indicateur sur le traitement des déchets ménagers et assimilés a pour vocation de suivre la contribution du territoire régional à l'effort national de gestion des déchets ; l'analyse de leur valorisation permet d'observer la participation de la région à l'objectif national. Ces indicateurs dépendent fortement des installations existantes sur le territoire et de l'évolution de leurs capacités.

Les quantités de déchets ménagers et assimilés reçus dans les centres de traitement sont mesurées par l'enquête biannuelle Ademe ITOM réalisée auprès des installations de traitement. L'Ademe estime aussi les quantités de déchets collectés avec une autre enquête biannuelle complémentaire réalisée en alternance avec celle-ci (cf. fiche 5-8 « La production de déchets ménagers et assimilés »). Dans l'ancienne région Midi-Pyrénées, ces deux enquêtes sont réalisées depuis 2009 par l'Ordimp. Les données sont ensuite intégrées dans la base de données nationale SINOE de l'Ademe.

### Analyse

**Les différentes installations de traitements des déchets situées en Occitanie ont reçu, en 2012, 3,7 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés. Plus de la moitié de ces déchets (54 %) sont valorisés. Même si cette proportion a fortement augmenté depuis 2000, elle reste néanmoins inférieure à la moyenne nationale (60 %).**

La région valorise 54 % des déchets entrant dans ses installations de traitement en 2012 : cette part est en constante augmentation depuis le début des années 2000 où elle s'établissait à 29 %. Néanmoins, la marge de progrès est grande en Occitanie au regard de la moyenne nationale (60 % en 2012), même si l'écart s'est sensiblement réduit en 12 ans, passant de - 12 points à - 6 points. En Occitanie, le principal mode de valorisation est l'incinération avec récupération d'énergie (27 %), comme au niveau national (28 %). Depuis 2002, dans la région, il y a systématiquement récupération de l'énergie issue de l'incinération des déchets ménagers et assimilés, la vapeur d'eau émise servant de chauffage pour des logements ou directement à produire de l'énergie. Il

existe sept incinérateurs avec récupération d'énergie dans la région (deux en Haute-Garonne et dans l'Hérault, un en Tarn-et-Garonne, les Pyrénées Orientales et le Gard) : une partie des déchets ménagers des départements voisins est acheminée vers ces installations. Ainsi par exemple, l'Hérault et l'Aude envoient une partie de leurs déchets ménagers en Haute-Garonne. De même, des flux de déchets transitent du Lot vers le Tarn-et-Garonne.

La part des déchets valorisés par compost dans la région est aussi sensiblement identique à la moyenne nationale (autour de 14 %). En revanche, la part des déchets valorisés par recyclage en Occitanie est en deçà de la moyenne nationale: 12 % contre 17 % en 2012.

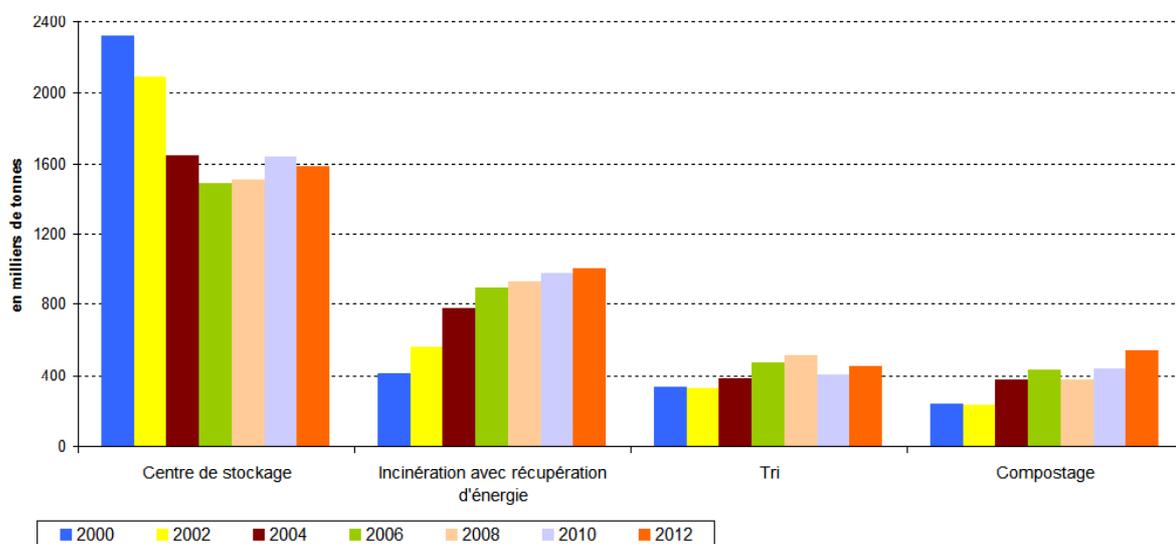
Au total, la part des déchets valorisés en Occitanie en matière et organique s'élève à 27 % en 2012, contre 31 % en France (17 % en Occitanie et 19 % en France en 2000). Au final, le reste des déchets ménagers et assimilés, ceux placés en installation de stockage, représentent encore près de la moitié des déchets dans la région en 2012 (46 % contre 40 % au niveau national).

Sur la période 2000-2012, les modes de traitement valorisant les déchets ont progressé régulièrement en Occitanie comme en France. Ainsi, les quantités entrantes dans les installations d'incinération avec récupération d'énergie ont été multipliées par 2,4 tandis que les quantités utilisées dans les installations de compostage ont plus que doublé sur cette période.

Les coûts influencent les choix de traitement. En France, pour les collectivités ou groupements de collectivités, le coût médian du recyclage des emballages légers, verre et journaux-magazines est de 288 euros par tonne en 2010. Il est de 169 euros par tonne pour le stockage et l'incinération des ordures ménagères, ce mode de traitement bénéficie cependant de recettes plus faibles que celles générées par le recyclage. Les coûts de traitement comprennent les étapes techniques (collecte, transport, tri...), les charges d'exploitation (personnel) et l'amortissement des investissements. Le tri et la valorisation des déchets ménagers, en général, s'inscrivent dans une démarche qui relève tant des collectivités locales pour la mise en place et l'organisation, que des citoyens pour l'action quotidienne. De plus, les coûts en matière d'investissement et d'exploitation sont partagés à la fois entre les domaines



**Malgré une progression des quantités de déchets incinérés, le stockage reste le premier mode de traitement**  
*Évolution des quantités de déchets entrant dans les installations de traitement en Occitanie entre 2000 et 2012*



Source : Ademe, inventaire ITOMA

---

## Pour en savoir plus :

- [« Les installations de traitement des ordures ménagères en France - données 2012 »](#), Ademe, mars 2015
- [Observatoire régional des déchets en Midi-Pyrénées - ORDIMIP](#)
- [Système d'information et d'observation de l'environnement - SINOE®](#) (chiffres clés, analyses, indicateurs, cartes et indicateurs)
- [Tableaux Eider sur la valorisation et l'élimination des déchets ménagers et assimilés](#) disponibles sur la plateforme Eider
- [Référentiel national des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets en 2010](#), Ademe, 2013
- [Référentiel national des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets en 2012](#), Ademe, 2015